

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 538

Artikel: Enseignant et fonctionnaire
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enseignant et fonctionnaire

«Tous les régimes politiques — même démocratiques — n'admettent pas facilement l'idée que le fonctionnaire est un citoyen comme les autres et qu'il doit avoir ses droits politiques et, en particulier, sa liberté d'opinion sauvegardée. Nombreux sont ceux qui pensent, au contraire, que le fonctionnaire, agent de l'Etat ou du pouvoir, doit naturellement partager les opinions de la majorité des citoyens ou du gouvernement. Et les hommes et les femmes qui, d'une manière ou d'une autre, parce qu'ils sont fonctionnaires d'administration, médecins d'hôpitaux, juges ou enseignants, appartiennent à la fonction publique, savent combien est difficile la conciliation entre la qualité de citoyen et celle de fonctionnaire.

» Pour les membres du corps enseignant, cette conciliation est encore plus difficile à réaliser pour deux raisons principales:

» — d'une part, parce que les instituteurs, maîtres et professeurs n'admettent pas volontiers qu'ils appartiennent à la fonction publique et parce qu'ils ne comprennent pas toujours que cette appartenance peut impliquer certaines restrictions à l'exercice de leurs libertés de citoyens;

» — d'autre part, parce que les membres du corps enseignant ont, dans le cadre général de la fonction publique, une activité éducative qui attire nécessairement l'attention des parents — qui s'intéressent à l'enseignant qui s'adresse à leur enfant — et l'attention de l'Etat — qui s'intéresse au fonctionnaire qui participe à la formation du citoyen de demain.

» L'examen de cette conciliation, difficile mais nécessaire, entre les droits du citoyen et les devoirs du fonctionnaire a pris une importance grandissante ces derniers temps en raison d'une évolution qui a conduit certains cantons à prendre en considération, de façon ouverte, des critères extra-

professionnels lors de la nomination de fonctionnaires...»

(Extrait d'un article de Guy-Olivier Segond paru dans *Etudes pédagogiques* 1976, aux Editions Payot.)

Disons qu'en gros, ces lignes me paraissent raisonnables. Parlant du point de vue très particulier d'un maître au gymnase, chargé de l'enseignement de la littérature française, j'ajouterais pourtant ceci:

Il me semble qu'une troisième raison réside dans la matière même de la discipline enseignée. Sans même se risquer jusqu'aux auteurs contemporains — et aujourd'hui, chacun attend de nous que nous traitions *aussi* des contemporains, et d'abord les élèves eux-mêmes — on se heurte à une impossibilité, à une impossible neutralité, à une impossible impartialité — car en vérité aucun des «grands»

écrivains n'est «impartial», et ils sont rarement dans le droit fil de l'orthodoxie, pour ne pas dire jamais:

C'est sans appel que Voltaire condamne la guerre; c'est sans appel que Diderot condamne le colonialisme (il appelle les peuples colonisés à la lutte armée et par tous les moyens!), et l'Eglise institutionnalisée, et la morale chrétienne ou tout au moins «catholique». Ne parlons pas de Hugo; ne parlons pas de Zola. Racine ne condamne rien, mais la vue du pouvoir qu'il donne dans *Britannicus*, ou dans *Andromaque*, n'est guère de nature à ramener au bercail un jeune contestataire. C'est sans appel que Rousseau condamne la sacro-sainte propriété — et je suis moi-même «propriétaire»...! Que faire? — comme disait Vladimir Illich, dit *Lénine*...

J.C.

COURRIER

Le rail et la route: la voix du syndicat

«Le rail fait fausse route»: DP 535 (28 février 1980), la direction des CFF envisageant d'augmenter les tarifs, nous criions casse-cou, appelant les syndicats et les usagers à donner de la voix. Un lecteur nous signale que, du côté syndical, c'est chose faite depuis peu: dans l'organe officiel de la Fédération suisse des cheminots, «Le Cheminot» (n° 8/1980), Octave Magnin tirait la sonnette d'alarme sous le titre «Hasardeuse entreprise». Quelques lignes extraites de la démonstration du rédacteur syndical — ça ne nous fera pas de mal en ces temps de Salon de l'automobile et de propagande effrénée pour les moyens de transports individuels. Nous citons donc:

«(...) Il convient donc de peser le jour et le contre avant de prendre une telle décision, hautement impopulaire et source de nouvelles mésaventures. Nous en voulons pour preuve la malheureuse déci-

sion des Chambres fédérales de février 1978 relative à l'augmentation des taxes sur les abonnements. Ce fut un fiasco. (...) Comment va réagir l'utilisateur face à une nouvelle majoration, même modeste, du coût de son titre de transport? Il n'est pas difficile de l'entrevoir. Négativement. Les nombreux avertissements de nos collègues qui sont en étroite contact avec la clientèle sont là pour le prouver. Il ne se passe pas de jour qu'ils ne doivent déjà entendre les jérémiades de voyageurs jusqu'ici fidèles au chemin de fer. C'est mauvais signe. A tout cela vient s'ajouter un engouement pour la voiture qui n'est pas près de disparaître. L'économie d'énergie, c'est beau. Sur le papier ou pour le voisin. (...) Au lieu de persister dans une voie dangereuse, ne vaudrait-il pas mieux concentrer tous ses efforts dans un aménagement toujours plus confortable et agréable du voyage en chemin de fer? A la longue, ça devrait payer. Car c'est seulement ainsi qu'on remplira nos trains et qu'on accroîtra d'autant les recettes tant espérées.»

Voilà en effet une prise de position que ne pourra pas ignorer la direction des CFF.